

REPONSES AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

BEN23004-10083

Marché de Services relatif à « Assistance technique aux institutions de microfinance pour une offre de financement adaptée aux filières agricoles du Bénin, dans le contexte de la transition agroécologique »

Questions	Réponses
Est-il possible de proposer une répartition différente du temps entre les experts, par rapport à celle proposée dans le DAO	Non, une répartition différente du temps entre les experts, par rapport à celle proposée dans le CSC n'est pas autorisée.
Est-il possible de proposer un niveau d'effort global (temps d'intervention en hommes/mois pour les trois experts principaux) différent de celui proposé dans le DAO	Non, il n'est pas possible de proposer un niveau d'effort global différent de celui proposé dans le CSC.
Compte tenu du budget indiqué, la quantité de mois ou le niveau d'intervention demandé des experts clés est-il compatible ?	Oui
Est-ce que le montant prévisionnel du marché annoncé est hors TVA ?	Enabel au Bénin est exonéré du paiement de la TVA et des droits de douane. Le montant prévisionnel indiqué est hors TVA.
Si l'un des experts clé n'a pas tous ses certificats, est-il possible de la remplacer par une déclaration sur l'honneur ?	Non, il n'est pas possible de remplacer les preuves de qualification technique par une déclaration sur l'honneur.
Pourquoi le Critère 1 du point « 3.6.4 Critères d'attribution » fait mention d'une limite de 5 pages max ?	Le nombre maximal de pages est porté à 10.
Y-a-t-il un format préféré pour la présentation de ces trois références ?	Veuillez vous conformer aux indications du point « 6.6 Tableau Marchés similaires exécutés » du CSC pour la présentation des références des 3 marchés similaires.

Dans le point 6.6 des TDR, les Critères de sélection, pour le point 3, ces trois références demandées peuvent être celles présentées dans le formulaire « 6.2 Tableau Marchés similaires exécutés » ?	Il s'agit des mêmes références. Le point 6.6 fait le récapitulatif des documents déjà demandés plus haut dans le CSC.
Les références sollicitées dans les Critères de capacité technique doivent-elles porter seulement sur des projets terminés ?	Pour autant que la partie déjà exécutée est dûment prouvée et correspond en termes de montant payé et de livrables aux exigences du critère, la référence peut être acceptée.
Quels documents pouvons-nous fournir en tant que preuve de notre engagement dans un projet en cours dans nos références ?	Tout document attestant de l'effectivité de la réalisation de la prestation et pouvant permettre de connaître son importance en termes de montant.
Dans le cas de vouloir mettre en avant une référence du partenaire, les TORs font mention dans le point 3.6.2.1 « Pour chacune des entités à laquelle le soumissionnaire a fait appel : joindre l'engagement de cette dernière portant la signature de la personne habilitée à engager l'entité », pour cet engagement, s'agit-il d'un document spécifique ?	Il ne s'agit pas d'un document spécifique.
Dans le cas de vouloir soumettre une proposition avec un partenaire, devons-nous remplir la fiche « Sous-traitants » ?	Si le partenaire est un sous-traitant, la fiche « sous-traitant » sera renseignée. S'il s'agit d'un groupement, l'accord de groupement signé par tous les membres du groupement sera joint.
Dans le cas de vouloir soumettre une proposition avec un partenaire, quels sont les documents obligatoires qu'il doit fournir ?	En cas de groupement, l'accord de groupement signé par tous les membres du groupement sera joint aux autres documents exigés par le CSC.
Pour la soumission de la proposition, devons-nous charger sur la plateforme un seul fichier contenant la totalité des documents mentionnés dans le point 6.6 des TDR, ou est-il permis de charger 4 fichiers séparés, un pour chaque partie de l'offre (Régularité des offres, Motifs d'exclusion, Critères de sélection, Critères d'attribution) ?	Nous vous prions d'introduire votre offre en un seul fichier au format PDF qui regroupe l'ensemble des documents à remettre.
Pouvez-vous clarifier à quoi correspond la colonne « % Mobilisation » dans la section 5.7 des TdR ? Est-ce le volume d'hommes/mois que l'expert doit passer sur le terrain	Cela correspond au volume d'hommes/mois que l'expert doit passer non seulement sur le terrain mais également pour le travail de bureau.

Pouvez-vous clarifier combien de jours travaillés comprend un homme/mois	Nombre de jours ouvrables par mois
<p>La plateforme ENABEL indique une « <i>closing date le 09 December 2024, 00 :00</i> ». En revanche, la section 3.5.5 des instructions aux soumissionnaires indiquent la date et heure ultime de dépôt le 09/12/2024 a <u>11 :00</u>, heure de Bruxelles.</p> <p>Pouvez-vous clarifier l'heure exacte et finale de dépôt des offres ?</p>	<p>Les date et heure de soumission sont fixées au 09/12/2024 à 11 heures 00 mn (heure de Bruxelles) au plus tard.</p> <p>La plateforme ENABEL indique bien une date limite de soumission au 09/12/2024 à 11 heures 00 mn (heure de Bruxelles).</p>
Est-ce qu'un expert peut être présenté par différents soumissionnaires pour la même procédure ?	Non. Un expert ne peut pas être présenté par différents soumissionnaires pour la même procédure.